

Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines **« SOTRAPIL S.A »**

NOTICE D'AUGMENTATION DE CAPITAL

La société de transport des hydrocarbures par pipelines porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que son Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 07 juin 2012 a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 817.960 dinars pour le porter de 16.359.200 dinars à 17.177.160 dinars et ce par incorporation de :

- 760.965,949 dinars à prélever sur le poste « compte spécial d'investissements » après affectation des résultats de 2011.
- 56.994,051 dinars à prélever sur le poste « résultats reportés ».

Cette augmentation de capital est réalisée par l'émission de 163.592 actions nouvelles gratuites de nominal de 5 dinars chacune, à attribuer aux anciens actionnaires et aux cessionnaires de droits d'attribution en bourse à raison d'une (1) action nouvelle gratuite pour vingt (20) actions anciennes.

Les actionnaires pourront exercer leurs droits en bénéficiant gratuitement d'actions nouvelles conformément à la parité d'attribution ci-dessus définie ou encore en cédant leurs droits d'attribution en bourse.

Jouissance des actions nouvelles gratuites :

Les actions nouvelles gratuites porteront jouissance en dividendes à partir du **1^{er} janvier 2012** et seront assimilées aux actions anciennes.

Admission et cotation en bourse :

Les actions anciennes SOTRAPIL seront négociables en bourse, droits d'attribution détachés, à partir du **02 juillet 2012**.

Les actions nouvelles gratuites et les droits d'attribution seront admises et négociables en bourse à partir du **02 juillet 2012**.

Prise en charge par la STICODEVAM :

Les actions nouvelles gratuites et les droits d'attribution seront pris en charge par la STICODEVAM à partir du **02 juillet 2012**.